



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
HAUTES-ALPES



Monsieur Olivier FONS
Maire
Le Village
05480 VILLAR D'ARENE

Gap le 17 mars 2020

mdf

Objet :
PLU ARRETE
VLLAR D'ARENE

Monsieur le Maire,

C'est avec le plus grand intérêt que j'ai pris connaissance du projet de Plan local d'urbanisme de votre commune.

Réf. : EL/LG/JM/MDF

Au niveau du zonage agricole, la commune a fait le choix plusieurs sous-zonages :

- Une zone A (445 ha) qui autorise les constructions et installations nécessaires à l'exploitation agricoles, pastorale ou forestière. Cette large zone agricole constructible permet l'installation de nouveaux sièges d'exploitation ou la délocalisation si nécessaire.
- Une zone An (174,4 ha) qui, si elle n'autorise pas les constructions, autorise néanmoins les serres maraichères et les tunnels agricoles.
- Des zones humides.

La Chambre d'Agriculture souhaite que la légende du zonage agricole inscrite sur la carte « ensemble zonage » soit retranscrite dans le Règlement de zonage. En effet, il conviendrait de préciser le règlement des zones As (secteur agricole où la pratique du ski est autorisée) et Ans (secteur à forte valeur paysagère et agronomique où la pratique du ski est autorisée).

D'autre part, les bâtiments d'élevage existants sont bien identifiés et de ce fait, les calculs de distances d'éloignement vis-à-vis de constructions de tiers seront facilitées.

Concernant l'urbanisation : la Chambre d'Agriculture constate la volonté de densifier le Village et le hameau Les Cours. L'extension urbaine se fera dans le prolongement du bâti existant.

Au vu de la configuration du territoire de la commune, de ses spécificités « haute montagne », la Chambre d'Agriculture émet **un avis favorable à ce projet de PLU** car il reste cohérent dans sa stratégie de développement touristique et de pérennisation du développement agricole.

Siège Social

8 Ter, Rue Capitaine de Bresson
05010 GAP CEDEX
Tél. : 04 92 52 53 00
Fax : 04 92 52 53 09
E-mail : chambre05@
hautes-alpes.chambagri.fr

Je vous prie d'agréer, **Monsieur le Maire**, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,

Eric LIONS



REPUBLIQUE FRANCAISE
Etablissement public
Loi du 31/01/1924
Siret 180 500 027 000 16
APE 9411 Z